

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : ITCAN SL270

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Pomme de terre, oignon, ail et échalotte : contrôle de la germination en cours de stockage. Contrôle du redémarrage foliaire et développement des racelles secondaires des carottes stockées en terre.  
Tabac : ébourgeonnement du tabac et contrôle de l'orobanche  
Réservé à un usage professionnel

**1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Kreglinger Europe nv  
Grote Markt 7  
2000 Antwerpen - BELGIUM  
T 00 32 (0)3 22 22 044 - F 00 32 (0)3 22 22 045  
[info@kreglinger.com](mailto:info@kreglinger.com) - [www.kreglinger.com](http://www.kreglinger.com)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA	<a href="http://www.centres-antipoison.net">http://www.centres-antipoison.net</a>	+33 (0)1 45 42 59 59

**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Mention d'avertissement (CLP) : -  
Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme  
Conseils de prudence (CLP) : P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée  
Phrases EUH : EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement  
Mesures de sécurité PPP : SP 1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./ Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]  
SPe 3 - Pour protéger [les organismes aquatiques/les plantes non cibles/les arthropodes non cibles/les insectes], respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à [la zone non cultivée adjacente/aux points d'eau]

**2.3. Autres dangers**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.1. Substance**

Non applicable

# ITCAN SL270

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
HYDRAZIDE MALEIQUE	(N° CAS) 123-33-1 (N° CE) 204-619-9	15 - 25	Non classé

Textes des phrases H: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 min./se doucher. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Endiguer et contenir les fluides d'extinction. Rester du côté d'où vient le vent. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de déversement important : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
- Procédés de nettoyage : Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

# ITCAN SL270

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se procurer les instructions avant utilisation. Conserver hors de la portée des enfants. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Mesures d'hygiène : Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver à température ambiante. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Garder le récipient hermétiquement fermé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'abri de la lumière.
- Matériaux d'emballage : Emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
- Protection des mains : Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent)
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité
- Protection de la peau et du corps : Porter une combinaison imperméable et hermétique avec gants, bottes et cagoule intégrale protégeant la tête et le visage
- Protection des voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire approprié pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Jaune.
- Odeur : inodore.
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 7,45
- Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : Aucune donnée disponible
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : 104 °C
- Point d'éclair : > 60 °C
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
- Pression de vapeur : Négligeable.
- Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : 1,14
- Solubilité : Soluble dans l'eau.
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : Non explosif.
- Propriétés comburantes : Non comburant selon les critères CE.
- Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# ITCAN SL270

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sans connaître l'étiquette.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

ITCAN SL270	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 2,04 mg/l/4h
HYDRAZIDE MALEIQUE (123-33-1)	
DL50 orale rat	3800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 4000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l
Indications complémentaires	(données bibliographiques)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  
pH: 7,45

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  
pH: 7,45

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Cancérogénicité : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité pour la reproduction : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

ITCAN SL270	
CE50 Daphnie	> 9,84 ml/l
ErC50 (algues)	> 97,8 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,95 mg/l
HYDRAZIDE MALEIQUE (123-33-1)	
CL50 poisson	> 100 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss)
CE50 Daphnie	107,5 mg/l/48h (Daphnia magna)

# ITCAN SL270

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### HYDRAZIDE MALEIQUE (123-33-1)

Indications complémentaires (données bibliographiques)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### ITCAN SL270

Persistance et dégradabilité Non facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>		
Non réglementé pour le transport		
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>		
Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>		
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

# ITCAN SL270

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Section(s) modifiée(s) de la FDS : 2-3-11-12-14.

Texte complet des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Aquatic Chronic 3	H412	
-------------------	------	--

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*